

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 15 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 15 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle de réunion en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 mars 2018 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

BONNIER Philippe, GUINAND Joël, VERICEL Christiane, MURIGNEUX Pascal, GREGOIRE Franck, GUYOT Chantal, MURIGNEUX Eliane, PLUVY Sylvie, DURAND Adeline, VILLE Laurent, MOULIN Amaël, SOUBEYRAND Guilhaume, BERNE Simone, FAYOLLE Thierry

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

BONY Hervé

**PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

Marianella VÉRAN, secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Franck GREGOIRE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 FEVRIER 2018**

Le compte rendu du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

**1/ AMENAGEMENT D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres suite à négociation par CORNU NEEL ARCHITECTURE et indique les entreprises retenues :

Lot	Classement	Nom du titulaire	Montant HT
1- MACONNERIE	1ère	BRUNEL ENTREPRISE 31, rue du Champ de Mars BP.75 42 602 MONTBRISON Cedex	77 501.09 €
PSE barrière anti-radon		BRUNEL ENTREPRISE	929.29 €
2 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS	1ère	MICHOLET METALLERIE SAS 7- ZA des Flaches 42330 SAINT GALMIER	23 384.36 €
3- SERRURERIE	1ère	MICHOLET METALLERIE SAS 7- ZA des Flaches 42330 SAINT GALMIER	23 233.52€
4 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS	1ère	JOURNET SAS Les Auberges 69 770 LONGESSAIGNE	19 388.54 €
5 –PLATRERIE ISOLATION PEINTURE	1ère	ETS. LARDY SAS – Chemin de Pressin – 69230 SAINT GENIS LAVAL	36 784.71€
6 –CHAPE LIQUIDE FAIENCE	1ère	CHERBLANC CONSTRUCTION ZA du Pont Rochand 42360 PANISSIERES	3 502.31 €
7-SOLS SOUPLES	1ère	SARL COURBIERE & FILS ZA de Bellevue 69610 SOUZY	6 598.66 €

8 –PLOMBERIE	1ère	SAS TISSEUR Père et Fils Le Maperoux 69850 ST MARTIN EN HAUT	10 173.00 €
Variante PER		SAS TISSEUR Père et Fils	-1 676.47€
9- ELECTRICITE CHAUFFAGE	1ère	ETS. NOALLY Z.I. Montalègre Rue Claude Brosse 42140 CHAZELLES SUR LYON	19 828.74€
<b>TOTAL</b>			<b>219 647.75 €</b>

M. le Maire indique les raisons de ces choix qui sont justifiés par les entreprises les moins-disantes mais aussi par la note technique.

Concernant le lot 1, M. le Maire évoque le diagnostic radon, compte tenu que les locaux sont destinés à l'accueil d'enfants en bas âge, le choix a été fait de traiter l'ensemble des locaux.

Concernant le lot 2, le Maire indique que compte tenu de la reprise de l'activité dans le secteur du BTP, les délais de fabrication des éléments sont plus longs, ce qui a joué en faveur de l'entreprise MICHOLET qui étant fabricant propose les délais les plus courts, permettant ainsi de respecter le calendrier défini.

Monsieur le Maire conclue en disant que ce marché a été fructueux malgré des délais très courts.

L'adjudication des lots est approuvée à l'unanimité.

M. le Maire propose d'échanger sur le montant des futurs loyers de la MAM.

Le principe d'un loyer mensuel à 200€ est adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la gratuité de loyers pour le démarrage de l'activité ce sera à évaluer par rapport aux aides obtenues. Le loyer sera révisable ainsi que le bail, il serait convenable d'inclure une clause stipulant que le montant sera révisable en fonction du nombre assistantes maternelles.

De plus il est nécessaire de faire passer un huissier pour un état de lieux avant et après les travaux. Il serait approprié d'informer tous les locataires du passage de l'huissier le 23 mars 2018 et qu'il y aura des nuisances sonores possibles en journée durant les travaux.

## **2/ TRAVAUX DE RENOVATION COMPLEXE SPORTIF**

M. le Maire indique que les travaux suivent leur cours.

Le carreleur doit intervenir dans la première partie début de semaine 12. Le plâtrier a débuté les travaux sur la partie vestiaire.

Le conseil se prononce sur le choix des couleurs des façades et opte pour les couleurs les plus soutenues (ref. O70 : ocre clair et réf. O80 : terre orange).

M. le Maire indique, qu'après validation avec le responsable des infrastructures du district, il a été convenu d'agrandir le terrain de football et de passer à 102 m. au lieu de 100 m. en longueur, la largeur reste de 60 m. ceci afin de passer en catégorie 6 au lieu de 5.

Les travaux de remise en place des mains courantes et clôture pourront débuter, il sera fait par nos agents communaux.

Le technicien d'Orange est passé et le devis pour le raccordement est d'environ 600 €, ce prix pourra être revu à la baisse si les agents communaux réalisent la tranchée et la pose des fourreaux.

Guillaume S. insiste sur le fait que l'accès à internet est nécessaire sur un site sportif.

Monsieur le Maire indique que les vestiaires seront accessibles dès la semaine 33.

## **3/ DELIBERATION : CESSION TERRAIN BG INVESTISSEMENT**

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de régulariser auprès du notaire l'acte de cession à titre gratuit.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

## **4/ QUESTIONS DIVERSES**

- Concernant l'adressage Pascal M. indique que la société ROCHTAILÉE EMAIL a été consultée et que le devis final est estimé à 7 772.16 € TTC. Les membres du conseil échangent sur le modèle de plaques rues et optent à l'unanimité pour le style le plus simple.
- Adeline D. indique que le Centre social est confronté à un problème de gouvernance. La présidence est assurée par 4 personnes avec compétences réparties. Au niveau des finances le fond de roulement a augmenté.
- La commission économie a passé en revue les différentes entreprises du territoire et les membres ont pu visiter une entreprise de joints techniques à Saint Genis l'Argentière, Guillaume S. relate la visite. Il

indique également que la boutique à l'essai ne rencontre pas encore le succès attendu mais qu'il faut lui laisser le temps.

- la Commission Sécurité a reçu des directives sur le plan Vigipirate lors de manifestations festives et recommande des plots bétons aux entrées des lieux afin d'éviter les attentats béliers.
- Chantal G. échange sur la sortie du CME et de son financement. La visite de la Maison des métiers et de Saint Clément Les Places sera financée par la CCMDL, en ce qui concerne le transport et la collation, le droit d'entrée par la commune. Christiane V. rappelle qu'il est inscrit au budget un montant de 1500€ pour le CME, qui sera voté le 29 mars prochain.
- En ce qui concerne la bibliothèque, la bibliothécaire, propose de présenter le rapport d'activités 2017 lors du prochain conseil, M. le Maire propose de faire également un bilan de la mise en réseau des bibliothèques du territoire.
- Laurent V. parle de la Commission Assainissement et qu'il conviendrait de titulariser les suppléants.
- Amaël M. informe sur la Commission Déchets, il est nécessaire d'harmoniser la redevance sur tout le territoire.  
Il échange sur le coût de la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon qui est élevé. Sa rénovation sera portée par la CCFL. Les modalités d'utilisation future restent à définir.  
Il présente le projet d'achat de poule pondeuse de la commune de LARAJASSE qui rencontre un vif succès, ce projet pourrait être étendu à toutes les communes.  
Monsieur le Maire explique que pour 2022-2024, tout le fermentescible devra être enlevé des sacs noirs.  
Au sujet des cartons, Amaël M, dit que la commune de BRUSSIEU a installé un cabanon pour déposer les cartons qui est une matière valorisable pour la commune.
- M. le Maire confirme la fermeture du bar et de l'épicerie par le Restaurant Farigoule et Serpolet.

**Dates à retenir :**

- Commission communale impôts directs : 20/03/2018
- Réunion budget : 29/03/2018
- Visite sécurité SMDIS le 23/04/2018 (église, salle associative, théâtre).

◆◆◆

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le **19 avril 2018**.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H15.

Vu le 17 mars 2018,

Le Maire,  
Philippe BONNIER

